

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 08 AVRIL 2026 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame FALCON, Monsieur de BOISSIEU, Madame PETIT, Monsieur BRESSON, Madame SEYTIER, Monsieur BOURDIN, Monsieur RIGAUD, Madame PARIS, Monsieur BLANC, Monsieur TENAND, Monsieur RICHER, Monsieur BROYER, Madame ELEGBEDE, Madame BRISSEZ, Monsieur ENTEMEYER, Madame BARBISIO, Monsieur DEROUBAIX, Madame SPAHIU, Madame ARBORE, Monsieur BERNE, Madame JACQUET-FRANCILLON, Monsieur CHRISTIN, Madame PELISSIER, Monsieur ABBES, Madame QUELIN, Monsieur PITTO, Madame BOUILLET, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE.

EXCUSÉES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Madame SONNERY à Monsieur GUEUR
Madame KREUTER CHADENAS à Madame FALCON
Madame BOULIN-BARDET à Monsieur de BOISSIEU

Le quorum est atteint.

Monsieur BROYER est désigné secrétaire de séance.

2026.03.13 COMMISSION DE CONTRÔLE FINANCIER (CCF) – DÉSIGNATION DES MEMBRES

(Rapporteur : Daniel FABRE)
Nomenclature : 5.3 Désignation de représentants

Vu la délibération n° 2026.03.06 en date du 08 avril 2026, portant détermination du mode de scrutin pour les désignations internes ainsi que les associations dont la commune est membre, notamment pour la CCF ;

Vu la délibération n° 2026.03.07 en date du 08 avril 2026, portant détermination des conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la commission de Délégation de Service Public, de la Commission d'appels d'offres, de la Commission de contrôle financier et du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu la délibération n° 2026.03.12 en date du 08 avril 2026, portant constitution de la commission de contrôle financier.

Les membres titulaires et suppléants de la CCF sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

L'élection se déroule au scrutin secret, sauf si l'Assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret (article L. 2121-21 du CGCT), comme validé précédemment par délibération. Les listes peuvent être déposées jusqu'à la tenue du conseil municipal et à la présente délibération comme validé également par délibération précédente.

La liste déposée et enregistrée est la suivante :

| Titulaires (5) | Suppléants (5) |
|---|---|
| Jean-Marc RIGAUD Marie Christine SEYTIER Stéphanie PARIS Laur BARBISIO Maxime PITTO | Philippe BROYER Liliane FALCON Zarife SPAHIU Christine BOULIN-BARDET Marie-Claudie QUELIN |

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE PROCÉDER** à l'élection des membres de la Commission de Contrôle Financier suivants :

| Titulaires (5) | Suppléants (5) |
|---|---|
| Jean-Marc RIGAUD Marie Christine SEYTIER Stéphanie PARIS Laur BARBISIO Maxime PITTO | Philippe BROYER Liliane FALCON Zarife SPAHIU Christine BOULIN-BARDET Marie-Claudie QUELIN |

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 10 AVR. 2026

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe BROYER
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20260408-DEL_2026_03_13-DE
Date de télértransmission : 10/04/2026
Date de réception préfecture : 10/04/2026₂